

## Colloque Pierre-Forcier 2015



Pierre Forcier, M.D., FRCS(C) a obtenu son doctorat en médecine à l'Université Laval à Québec en 1962 et il a complété à Toronto ses études en neurochirurgie en 1969.

Après avoir pratiqué cette spécialité durant quinze ans à l'Hôtel-Dieu de Québec, il entre à la Direction des Services Médicaux et de la Réadaptation à la Société de l'Assurance Automobile du Québec, où il sera rapidement reconnu pour sa grande rigueur dans l'évaluation médicale des blessés de la route. La société des médecins experts du Québec (SMEQ) a eu l'honneur de lui décerner le premier titre de Membre Émérite de la Société (1997).

Soucieux d'améliorer la qualité des expertises médicales requises par la SAAQ, il a mis sur pied un cours de formation médico-légale individualisé dont il a fait bénéficier quelques 400 médecins au fil des années. À titre de neurochirurgien, il a assuré le suivi de la qualité des expertises et a assidûment secondé les avocats des Services Juridiques de la SAAQ dans la résolution de certaines réclamations litigieuses ou dans leur défense devant les tribunaux. Au moment de son décès survenu brutalement le 5 avril 2006, le docteur Forcier était une autorité reconnue dans le domaine médico-légal au Québec et au Canada ; il est d'ailleurs un des membres fondateurs de la Canadian Society of Medical Evaluators. Il est co-auteur de la seconde édition de « *Independent Medical Examinations for Insurance and Legal Reports* » (Forcier, Lacerte, Hall : Butterworths, LexisNexis Canada Inc. 2004) et du « *Traité d'expertise médico-légale* » (P. Forcier, M. Lacerte. Éditions Yvon Blais, 2006.)

C'est avec respect et reconnaissance pour son œuvre que la Société des médecins experts a décidé de nommer son colloque annuel « Colloque Pierre-Forcier. »

## Remerciements

La tenue de cette activité a été rendue possible grâce à une subvention à visée éducative de :

- ✓ Commission de la santé et de la sécurité du travail
- ✓ Société de l'assurance automobile du Québec
- ✓ Régie des rentes du Québec
- ✓ ParaMed Clinique Services Santé
- ✓ Éditions Yvon Blais
- ✓ Financière des professionnels
- ✓ SEEMLQ

## Accréditation

La présente activité est une activité de formation collective agréée (section 1) au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, approuvée par la direction du Développement professionnel continu (DDPC) de la Fédération des médecins spécialistes du Québec. La DDPC reconnaît 1 crédit de la section 1 par heure de participation, pour un maximum de 7,60 crédits pour l'activité globale. Une participation à cette activité donne droit à une attestation de présence. Les participants doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation. En vertu d'une entente conclue entre le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et l'American Medical Association, les médecins peuvent convertir les crédits obtenus au titre du programme de MDC du Collège royal en *crédits de catégorie 1 de l'AMA PRAMC*. Vous trouverez l'information sur le processus de conversion des crédits du programme de MDC du Collège royal en crédits de l'AMA à l'adresse :

[www.ama-assn.org/go/internationalcme](http://www.ama-assn.org/go/internationalcme)

Cette activité est accréditée par le Barreau du Québec.

SOCIÉTÉ DES EXPERTS EN ÉVALUATION  
MÉDICO-LÉGALE DU QUÉBEC

✉ 2, Complexe Desjardins, Tour de l'Est, Porte 3000  
C.P. 216, Succ. Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1G8

☎ 514-350-5149



[www.seemlq.org](http://www.seemlq.org)



10e Colloque annuel

Pierre-Forcier

« Les limitations fonctionnelles - Lésions musculosquelettiques (1ère partie) »

Colonne cervicale et membre supérieur

Vendredi, 20 novembre 2015  
7 h 00

Complexe Desjardins  
Salle Raymond-Robillard  
Tour Est—20e étage  
150, rue Sainte-Catherine Ouest  
Montréal - Québec



Place des arts

## Les objectifs de formation

Au terme de cette activité, les participants seront en mesure de :

- ✓ Reconnaître la preuve scientifique de la justification des restrictions fonctionnelles ;
- ✓ Identifier les cas chez qui il est justifié d'émettre des restrictions fonctionnelles en fonction de la région anatomique ;
- ✓ Discuter de la pertinence des restrictions fonctionnelles dans le contexte médico-légal actuel (CSST, SAAQ, Assureurs privés) ;
- ✓ Proposer une ou des solutions alternatives aux restrictions fonctionnelles ;
- ✓ Analyser l'impact des restrictions fonctionnelles sur la vie personnelle et professionnelle du réclamant.

## Comité de DPC

**Dr André Blouin**, président, Comité DPC  
Médecine du travail

**Dr Louis Legault**  
Psychiatre

**Dre Claude Paquette**  
Neuropsychologue

**Dr Éric Renaud**  
Chirurgien orthopédique

## Horaire de la journée

- 7 h 00 Inscription
- 7 h 30 Mot de bienvenue et présentation de la journée.  
• *Dr André Blouin*
- 7h 40 Conférence générale pour tous sur les limitations fonctionnelles  
• *Mme Marie-José Durand*
- 8 h 30 Période de questions
- 8 h 50 Les limitations fonctionnelles de la colonne cervicale : Cas clinique  
• *Dr André Blouin*
- 8 h 55 Discussion en petits groupes sur les limitations fonctionnelles
- 9 h 40 Débat sur les opinions exprimées - Discussion en grand groupe
- 10 h 00 Pause
- 10 h 20 Un cas clinique d'une pathologie de l'épaule : tendinite de la coiffe - Cas complexe  
• *Dr Éric Renaud*
- 10 h 25 Discussion en petits groupes du cas et des limitations
- 11 h 10 Débat en grand groupe sur les limitations de l'épaule
- 11 h 40 Présentation du Membre Émérite 2015
- 12 h 00 Repas
- 13 h 00 L'art de donner : comment diminuer mes impôts et optimiser mes dons?  
• *Conférencier à confirmer*
- 13 h 20 Un cas clinique du coude : épicondylite  
• *Dr André Blouin*

- 13 h 25 Discussion en petits groupes du cas et des limitations
- 14 h 10 Discussion en grand groupe sur les limitations du coude
- 14 h 30 Cas clinique : tendinite du poignet - Cas complexe  
• *Dr Éric Renaud*
- 14 h 35 Discussion en petits groupes
- 14 h 55 Pause
- 15 h 10 Cas clinique : syndrome du canal carpien - Cas complexe  
• *Dr André Blouin*
- 15 h 15 Discussion en petits groupes du cas clinique
- 15 h 35 Discussion en grand groupe sur les limitations du poignet
- 15 h 55 Jurisprudence sur les limitations fonctionnelles  
• *Me Janie-Pier Joyal*
- 16 h 45 Période de questions
- 17 h 00 Clôture du colloque annuel

## Conférenciers et animateurs

- *Mme Marie-José Durand*, Ph.D., erg,
- *Dr André Blouin*, Médecine du travail,
- *Dr Éric Renaud*, Chirurgien orthopédiste,
- *Me Janie-Pier Joyal*, Avocate - Monette Barakett,